VOL. XLIV — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 24 FEVRIER 1915 — No. 17

ABONNEMENTS
Canada........... $1.00 par année
Etats-Unis......... 1.50 " "
Europe............ 2.50 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne.... 10 cent
Chaque insertion subséquente.. 5 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées:
Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone: Main 3377.

Le Gouvernement Maintient la Loi

M. T. H. Johnson, député de Winnipeg-centre, a proposé, à la Législature, le rappel des amendements Coldwell. Le ministre de l'Education s'y est opposé.

Nous citons le *Free Press* de mardi matin rendant compte du discours de M. Coldwell à la Chambre, lundi soir:

"M. Coldwell s'échauffa assez considérablement quand il énuméra les assauts qu'on avait faits aux amendements. Il référa aux écoles catholiques romaines privées de Winnipeg.

"M. Coldwell dit qu'il pensait que les conditions actuelles n'étaient pas dans l'intérêt public; par conséquent, il avait demandé une conférence privée avec la Commission Scolaire de Winnipeg. Il avait demandé à la Commission Scolaire de Winnipeg de prendre à sa charge les huit écoles catholiques romaines privées et de les faire fonctionner comme écoles publiques. Il regrette que la Commission n'ait pas mis ses conseils à exécution. Il pensait alors que ce serait mieux, et il pense encore aujourd'hui que ce serait mieux.

....

"Avant de reprendre son siège, M. Coldwell en appela au "meilleur jugement" du public et lui demanda d'appuyer les principes des amendements Coldwell."

Le gouvernement et tous les députés ministériels ont voté contre la proposition Johnson. L'opposition, M. Norris en tête, a fait bloc avec M. Johnson.

Majorité pour le gouvernement; 6 voix.

M. Thomas Molloy, député catholique, a voté lui aussi pour le rappel des amendements Coldwell. Il a même pris la parole; il a fait un discours d'étourdi. Il est mordu de partisannerie politique jusque dans le plus intime de ses os. Nous signalons à ses électeurs cette conduite absolument répréhensible.

Il est trop tard pour faire un long article aujourd'hui. Nous dirons toute notre pensée sur la situation mercredi prochain.

N. B.

Ce Que Nous Prétendons

La *Northwest Review*, s'occupant de nouveau des amendements Coldwell, dit ceci: "Il ne peut y avoir aucun doute raisonnable que l'intention des clauses en question était de modifier dans une certaine mesure les règlements en force depuis des années dans cette province et qui obligent la minorité catholique à instruire ses propres enfants après avoir payé sa part pour l'éducation des enfants du voisin. Si ce n'est pas cela, pourquoi ces clauses ont-elles été mises dans les statuts?"

Cette phrase est absolument exacte. Ce qui est moins exact, c'est d'écrire dans le même article que notre journal ait soutenu que cette loi permettait le rétablissement *des écoles séparées* dans cette province.

Nous avons formellement et à plusieurs reprises exprimé cette opinion que si les amendements Coldwell constituent une *restauration partielle*, ils ne nous donnent cependant pas l'école *séparée* telle qu'on l'entend quand on veut la distinguer de l'*école publique* neutre, dite *nationale*.

La loi Coldwell rend possible un arrangement qui comprendrait l'acceptation par les catholiques d'un seul département d'Education, d'un seul programme d'études et d'une seule commission scolaire pour protestants et catholiques. Cette loi ne rétablit pas l'école confessionnelle séparée telle que nous l'avions autrefois, tel que les Canadiens-français l'accordent à deux mains au protestants de Québec, et qui comporte pour la minorité ces traits essentiels: administration distincte, inspection distincte, octrois distincts et, surtout, *programmes distincts*.

Nous avons donc pu écrire sans contradiction de notre part que la loi de 1912 constituait une restauration partielle, mais qu'elle ne nous accordait pas la véritable école séparée.

En date du 25 février, répondant toujours à la *Northwest Review*, qui veut absolument nous faire dire, sur ce point, ce que nous ne disons pas, nous écrivions:

"Pour en revenir à l'assertion primitive de la *Northwest Review*: "*Le Manitoba* prétend que les amendements Coldwell donnent les *écoles catholiques en tout moins le nom*", un mot suffira: Si nous avions fait une telle affirmation, nous aurions prévariqué contre la doctrine, contre la vérité, contre les faits et contre le bon sens. Une *école catholique comporte* un tout autre programme que celui des écoles officielles de cette province. En écrivant ceci nous n'écrivons sous la dictée et sur le commandement de personne. Le *Manitoba* pense et agit par lui-même; il n'a pas de souffleur, et il n'en souffrirait pas. Il accomplit tout simplement son devoir vis-à-vis les catholiques.

"Nous ne voulons pas laisser outrer le sens de la loi, non par crainte d'une répercussion dangereuse dans le public protestant, comme le prétend le *Free Press* d'hier matin, mais parceque nous ne voulons pas induire en erreur la minorité et lui faire croire à une situation qui n'existe pas. Cette situation, il faut l'indiquer nettement, sans rien farder, sans rien assombrir non plus. Si nous avons raison, les faits tels qu'ils existent nous sont suffisants, et nous ne les dénaturerons pas dans le but d'argumenter plus aisément. Si nous avons tort, qu'on nous le prouve, également par les simples faits, sans aucuns reliefs de mensonge."

Un Emprunt de $2,500,000

La Saskatchewan vient d'emprunter $2.500.000 à New York.

Il y a deux semaines c'était le Manitoba qui empruntait 5 millions $475.000.

Voici maintenant que les grandes compagnies d'assurance se mettent à prêter de l'argent aux cultivateurs.

Les plus fortes compagnies canadiennes et américaines observent la même ligne de conduite. De sorte qu'il ne faut pas trop s'alarmer et croire que la rareté de l'argent sera permanente.

Il y a des gens dont c'est le métier de broyer du noir et de jeter le malaise dans le public. Nous estimons qu'il est préférable d'indiquer nettement les motifs de confiance que nous avons, tout en préconisant la plus stricte économie, publique et privée.

Paroles de Lloyd George au Parlement Anglais

"... La France elle aussi avait eu ses propres difficultés. On ne se rend pas compte *exactement* du *surmenage* imposé à ce vaillant pays jusqu'à ce jour. (applaudissements). — Alors qu'il avait déjà supporté le plus gros choc en proportion de ses ressources, alors que, vu sa population, il avait le plus grand nombre d'hommes sous les armes, alors que l'ennemi occupait une partie de ses provinces les plus riches, alors qu'il y a quelques mois à peine les banquiers de Paris pouvaient entendre de leurs bureaux le son des canons ennemis, la vieille nation française restait confiante, étonnamment confiante (applaudissements). N'importe qui, visitant Paris, était impressionné par ce spectacle de calme et serein courage tel qu'on le supposait incompatible avec le tempérament du Celte. La certitude générale était que les Allemands avaient manqué leur coup; que le militarisme allemand avait une chance d'écraser la France aussi lointaine que celle d'envahir la planète Mars (applaudissements.) Cette certitude pénétrait toutes les classes de la société et avait son effet sur le marché monétaire, où les difficultés s'évanouissaient..."

La Politique Provinciale de Quebec

M. J. M. Tellier, député de Joliette à la Législature de Québec, vient de se démettre de ses fonctions de chef de l'opposition. Il sera remplacé par M. Philémon Cousineau, député de Jacques Cartier.

M. Tellier a été député sans interruption pendant vingt-trois ans; et cela dans une période où le parti libéral était tout puissant dans la province de Québec. Ses adversaires eux-mêmes ont toujours admiré ses profondes connaissances, ses vues élevées, son patriotisme et sa courtoisie. Le premier ministre de la province de Québec, sir Lomer Gouin, lui en a rendu le témoignage dans la séance parlementaire où M. Tellier prit congé de ses collègues.

L'ancien chef de l'Opposition se retire de la vie publique. On a fait courir sur son compte diverses rumeurs: promotions à la magistrature, au sénat... Jusqu'ici ça parait dénué de fondement. M. Tellier parait plutôt désireux de se retirer dans la vie privée et retourner au barreau.

Mais cela ne veut pas dire que le gouvernement fédéral n'a pas le droit de lui offrir une fonction, et cela ne veut pas dire que M. Tellier devrait refuser cette fonction si elle lui était offerte. Personne ne disputera à M. Tellier le droit à une haute charge publique.

Le nouveau chef de l'Opposition, M. Philémon Cousineau est un jeune avocat de talent et d'énergie. Il est plein d'entrain. Il a déjà fait de forts belles luttes pour son parti et il se prépare à en faire de nouvelles, Sa promotion est bien vue.

Nous présentons à M. Cousineau nos félicitations et nous lui souhaitons une féconde carrière.

"L'ACADEMICIEN" JOFFRE

Il a écrit un livre

Le général Joffre qu'attend à l'Académie le fauteuil de M. de Mun, fauteuil vacant depuis longtemps et vers lequel pourtant — cas sans exemple — aucun candidat n'a porté ses regards, a-t-il écrit?

L'Académie s'en soucie peu. S'il n'a pas écrit, il a fait beaucoup mieux, et il continue, et cela certes suffit aux immortels comme à tout le monde.

Mais s'il fallait absolument un livre pour entrer à l'Académie, le général Joffre aurait encore son "bagage".

Il a, en effet, écrit un ouvrage, un seul sans doute, car ce n'est pas sans peine que nous l'avons déniché dans les catalogues de la Bibliothèque nationale, auxquels rien ne saurait échapper, et cet ouvrage est fort beau.

Ce livre est bien celui qu'on pouvait attendre du futur généralissime qui n'était, quand il l'écrivait, que lieutenant-colonel. C'est un "rapport" — une histoire plutôt, en vérité, et d'une précision, d'une clarté, d'une couleur admirables — sur la marche vers Tombouctou.

Cette histoire, l'auteur l'avait vécue comme il l'a écrite, en grand chef et elle eût pu lui valoir, à défaut d'autres conquêtes, celle de la Coupole, qui d'ailleurs, dit le "Figaro", ne demande qu'à se rendre.



M. JACQUES PARENT
Député du comté de Morris

M. Jacques Parent M.P.P.

M. Jacques Parent, député de Morris, a fait vendredi son premier discours à la Législature. Il a pris part au débat sur l'adresse. Et c'est pour nous un plaisir de pouvoir le féliciter sur la manière heureuse avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche.

Le député de Morris a parlé avec patriotisme, sens pratique et largeur de vues.

M. Parent a débuté par un éloge à feu l'honorable Colin H. Campbell, son prédécesseur comme député de Morris, et il a eu la pensée délicate de signaler à la Législature et à la province la noble conduite de madame Campbell, qui emploie ses loisirs à toutes les œuvres d'assistance qui peuvent contribuer au confort des soldats et au soutien des pauvres.

COMTÉ ET PROVINCE

Abordant la politique, le député de Morris dit qu'il n'avait voulu faire aucune promesse spéciale à ses électeurs, hormis celle-ci: toujours bien étudier chaque question, et agir dans les meilleurs intérêts de son comté. "Comme, dit-il, je ne prévois aucun conflit entre le bien du comté de Morris et le bien général de la province, je suis prêt à travailler de tous mes efforts au bien général de la province, sans négliger cependant les intérêts particuliers du comté de Morris."

LA LOYAUTÉ

Après avoir félicité le proposeur et le secondeur de l'adresse, M. Parent protesta contre la manie de plusieurs des membres de l'opposition qui se servent de leur loyauté à l'empire comme d'un bouclier derrière lequel ils se cachent pour attaquer injustement le gouvernement. On a beaucoup parlé de loyauté dans les deux partis, a dit M. Parent, et je suis bien convaincu de la loyauté de tous au drapeau britannique dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons. Mais il y a différentes manières de montrer sa loyauté. Il y en a qui montrent leur loyauté en la chantant sur tous les toits et en faisant des contributions aux fonds patriotiques; mais il y en a d'autres qui font des sacrifices plus pénibles: comme, par exemple, sir Rodmond Roblin et d'autres ministres, dont les fils sont partis pour la guerre. Ce sacrifice du sang est digne d'honneur, et nous comprenons l'anxiété des parents; et cette anxiété a toutes nos sympathies. Nous savons que ces soldats, fils de nos ministres, se conduiront vaillamment, et nous faisons des vœux pour qu'ils reviennent de la guerre sains et saufs. (applaudissements.)

COLLÈGE AGRICOLE

Le député de Morris, qui est lui-même un agronôme distingué, s'occupa pendant quelques minutes du Collège Agricole. Il a été pendant quelques années l'un des directeurs du collège et il en connaît toute l'efficacité. Le député de Morris fait l'éloge de l'honorable M. George Lawrence, le ministre de l'Agriculture, et il déclare que le gouvernement a en lui un homme compétent. Il fit aussi l'éloge du Principal Black; il félicite le gouvernement d'avoir construit un collège agricole si grand, si beau, si complet. Ce collège répandra de plus en plus dans la province les notions de la bonne culture. Tout notre avenir matériel est là.

EDUCATION

M. Parent s'occupa aussi du département de l'Education et fit l'éloge de M. Newcombe, surintendant de M. Fletcher, député-ministre de l'éducation, et de M. Goulet, inspecteur des écoles du rayon bilingue.

FINANCES

En terminant, M. Parent dit un mot de la situation financière actuelle. Il est en faveur, non pas d'une suspension générale du travail, mais d'une certaine prudence et de toute l'économie possible. "L'économie dans le moment, dit-il, est le seul chemin absolument sûr qui nous mènera à la prospérité du futur".

En terminant, M. Parent félicita le député de Virden, le Dr Clingan, libéral, qui a eu la largeur de vues de dire à la législature qu'il supporterait toutes les mesures qui lui sembleraient bonnes: mesures du gouvernement ou mesures de l'opposition. C'est un exemple de paroles sages qu'il est heureux de signaler et de louer.

En finissant, M. Parent remercia la Chambre de l'avoir écouté avec bienveillance et conclut en disant qu'il parlerait de nouveau, non pas pour le plaisir de parler, mais chaque fois que les intérêts de son comté et de la province le demanderaient.

On ne saurait mieux dire, et, nous le répétons, nous félicitons M. Parent de la manière avec laquelle il a traversé l'épreuve du *maiden speech*.



M. JOSEPH HAMELIN
Député du comté de Ste-Rose

M. Joseph Hamelin M.P.P.

Le même jour que M. Parent, M. Joseph Hamelin, député de Sainte-Rose-du-Lac, faisait aussi son premier discours à la Chambre. Il a immédiatement fait une bonne impression sur ses collègues, libéraux comme conservateurs, qui l'ont applaudi,

DRAINAGE

M. Hamelin a fait part à la Chambre de ses démarches auprès du gouvernement d'Ottawa dans le but de faire payer par le trésor fédéral une partie du coût du drainage qui se fait dans la municipalité de Ochre River et dans la municipalité de Sainte-Rose; aussi une partie du coût du chemin de fer qui reliera Ookland, au sud du Lac Manitoba, à Winnipegosis. La partie de la Montagne Riding, dit M. Hamelin, qui se trouve immédiatement au sud de Sainte-Rose est une réserve forestière sous le contrôle du gouvernement du Dominion, et cette contrée boisée recèle plus d'eau que la plaine. La conséquence c'est que l'eau déverse sur les terres de la municipalité de Ochre River et ensuite sur les terres de la municipalité de Sainte-Rose. Pour faire face à une situation pareille on a fait un district de drainage et on a construit des drains allant, au nord, depuis la réserve forestière jusqu'à la rivière de la Tortue. Comme cette eau a sa source à peu près entièrement sur des terres possédées et contrôlées par le gouvernement fédéral, on comprend que c'est seulement justice de demander à ce qu'une certaine proportion du coût de ce drainage soit payée par le gouvernement fédéral sous forme d'un octroi annuel au district de drainage. L'orateur demanda au gouvernement local de s'occuper de cette affaire et, s'il juge que c'est raisonnable, d'entamer des négociations à Ottawa afin d'obtenir cet octroi.

CHEMINS DE FER ET HOMESTEADS

Parlant de la voie du C. N. R. allant de Ochre River à Sainte-Rose-du-Lac, M. Hamelin se plaint du service défectueux de la ligne. La ligne de Dauphin et la branche de Ochre River sont tout ce que nous avons dans le moment. Mais nous avons depuis plusieurs années la promesse qu'on construira le chemin depuis Oakland au sud du Manitoba, par Sandy Bay et à travers une splendide contrée agricole: Sainte-Amélie, Sainte-Rose, le district East Bay à l'est du Lac Dauphin, jusqu'à Winnipegosis. Il y a sept ans le gouvernement consentait à garantir les bons de cette ligne pour 70 milles. Entre 30 et 40 milles seulement ont été construits. On prétend maintenant que la ligne ne sera construite entièrement que lorsque la réserve forestière qui se trouve sur le tracé aura été ouverte aux colons. Nous demandons l'accomplissement de cette promesse, et pour le chemin de fer et pour l'ouverture de ces régions à la culture et aux colons. La compagnie du chemin de fer demande que cette réserve soit ouverte immédiatement. Il y a mille homesteads environ qui peuvent être pris, s'ils étaient offerts au public. Et s'ils étaient offerts au public, ils seraient pris immédiatement jusqu'au dernier.

Ce que je demande au gouvernement, ce que je demande aussi à l'opposition, c'est leur assistance dans cette œuvre. Qu'on envoie un mémoire à Ottawa réclamant la mise en homesteads de cette réserve. Si le gouvernement d'Ottawa fait cela, il ouvrira un large pays à la culture et il aidera dans une grande mesure à régler la question du transport.

Nos lecteurs peuvent voir avec quelle sens pratique M. Hamelin a parlé. Tous nos compliments aux électeurs du comté de Sainte-Rose: ils ont un député qui leur fait honneur.

En Faveur du Francais

(L'Evénement)

Il y a quelques jours, à la Chambre des Communes, l'honorable M. Th. Chase Casgrain se levait et prononçait la formule suivante: "Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer devant cette Chambre le rapport du ministère des postes (version française)." Puis, en anglais, il présentait ensuite la version anglaise du même rapport.

Pour quiconque ne connaît pas les usages parlementaires et les mauvaises habitudes prises à Ottawa, cet incident paraîtra peut-être insignifiant. Il n'en marque pas moins un joli succès pour la minorité canadienne-française, et un progrès accompli par nos ministres sous le gouvernement conservateur de Sir Robert-Laird Borden. En effet, c'était la première fois depuis la Confédération que la version française du rapport d'un département était présentée d'abord en français; bien plus, c'était la première fois que les deux versions d'un même rapport, la version française et anglaise, étaient présentées le même jour et à la même séance.

Il convenait que l'honneur d'instituer cette réforme appartînt à l'honorable M. Casgrain, qui fut en tout temps un champion de la langue française et de ses droits, et nous ne saurions trop le féliciter et nous réjouir de son beau geste patriotique. Il se peut qu'il ait déplu à quelques fanatiques en réparant ainsi une injustice que la langue française officielle subissait depuis quarante-huit ans; mais, nous en sommes certains, il n'en sera que plus estimé de toute la province de Québec, qui, nous pouvons bien le dire, place en lui toute sa confiance et son admiration.

LA GUERRE

18 février, Paris. — Les Alliés font du progrès sur toute la ligne. Un rapport officiel relate la capture de 2 lignes de tranchées au nord d'Arras. Les Français avancent en Champagne, dans l'Argonne et dans l'Alsace. L'artillerie est très active.

* * *

De l'Est on ignore à peu près tout; le télégraphe dit qu'il y a bataille en Pologne. L'Autriche concentre des troupes sur la frontière italienne.

* * *

19 février, Paris. — Le village de Norroy, en Lorraine, tombe aux mains des Français; c'est un poste important. Le rapport officiel français rapporte du progrès partout.

* * *

Les Allemands perdent 2 Zeppelins depuis deux jours.

* * *

Les Russes disent qu'ils ont eu des avantages sérieux contre les Autrichiens dans les Carpathes. Pas de nouvelles précises des bords de la Vistule, où les Russes font face aux Allemands.

* * *

20 février, Paris. — Batailles acharnées dans la Champagne, dans l'Argonne, sur la Meuse et dans les Vosges. Les Allemands essaient de s'emparer de tranchées perdues.

* * *

L'Angleterre déclarera probablement tous les vivres contrebande de guerre et les empêchera d'entrer en Allemagne.

* * *

Des torpilles allemandes frappent un bateau marchand norvégien et un bateau marchand français. Les deux bateaux regagnent leurs ports, et seront réparés.

* * *

Les Russes abandonnent la capitale de la Bukovine. Il y a combats dans les Carpathes et le long de la Vistule.

* * *

22 février, Paris. — Le bulletin officiel français relate une canonnade intermittente des bords de l'Aisne à la mer. Les Alliés font du progrès en Champagne.

* * *

Les Allemands subissent un revers à Ossowetz, et une partie de leur armée retraite en Prusse.

* * *

La flotte anglaise et française attaquent les Dardanelles. Le bombardement aurait grandement endommagé les forts turcs.

* * *

Un bateau-marchand anglais est coulé par une mine; un bateau-marchand norvégien endommagé.

* * *

23 février, Paris. — Un Zeppelin bombarde Calais et tue 5 personnes.

* * *

Canonnade entre la Lys et l'Aisne.

* * *

Les Allemands bombardent Reims avec une grande violence dimanche dernier et font de nombreuses victimes.

* * *

L'artillerie française fait de grands ravages à l'ennemi dans l'Argonne. Il y a progrès en Alsace.

* * *

Rien de précis du côté des Russes.

* * *

24 février, Paris. — Combats en Champagne et en Alsace.

* * *

Le bombardement des Dardanelles par les Alliés sera repris aussitôt que la brume sera disparue. Les forts d'avant-garde sont déjà très endommagés.

* * *

Il y a bataille sur tout le front russe, mais les rapports ne donnent pas de renseignements précis.

En Arriere de la Coulisse

Paris. — Certains journaux parisiens ont reproduit avec le consentement de la censure un article publié par le "Démocrate" de Délémont (Suisse), indiquant qu'avant la bataille de la Marne, il existait en France un parti prêt à signer la paix en cédant à l'Allemagne, à ce moment-là, les villes de Briey et Nancy, la Lorraine française, l'île de Madagascar et le protectorat du Maroc, et en payant un indemnité.

L'article ajoute:

"Le général Joffre, commandant en chef des troupes française, M. Poincaré, président de la république, et la plupart des ministres s'opposèrent à ce plan, et la situation devint si tendue, qu'elle nécessita la démission de M. Messimy, alors ministre de la guerre, et la formation du ministère de défense nationale.

"Après la bataille de la Marne, l'Allemagne proposa la paix, par l'intermédiaire de M. Caillaux, ancien président du conseil.

"Elle offrait de rendre l'Alsace et la Lorraine, à l'exception de Strasbourg, recevant en échange une petite zone sur la côte de la mer du Nord s'étendant en France de Calais à Dunkerque et, en plus, la reconnaissance de l'annexion de la Belgique par l'Allemagne.

"La réponse à cette proposition a été la signature d'une convention entre les alliés s'engageant à ne pas faire de paix séparée."

FEUILLETON DU *Manitoba*

Une de Perdue Deux de Trouvees

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 72

(Suite)

St-Luc, qui avait marché jour et nuit, écrivit cette note en arrivant; en attendant la réponse, il changea ses habits de voyage et prit à la hâte un léger souper. Aussitôt qu'il eut reçu la réponse à sa note il partit en sleigh pour la demeure de sa mère, qu'il avait tant cherchée, et qu'il trouverait peut-être morte! Son cœur était oppressé. Comment se faire reconnaître sans causer une fatale émotion? Pourrait-il se contenir et garder son sang-froid au milieu de la scène qu'il pressentait? Pourrait-il ne pas tomber à genoux en pleur au pied du lit de sa mère? St-Luc avait une âme fortement trempée; il essuya une larme, et se fit un violent effort en entrant dans la maison.

Le salon était vide; deux bougies étaient sur la table. Il se sentit soulagé de ne rencontrer personne d'abord, et marcha pour se donner une contenance.

Bientôt Henriette et miss Clarisse entrèrent dans le salon. Elles avaient toutes deux l'air embarrassé. St-Luc leur tendit la main, toussa, se moucha, puis prit un siège.

— Il fait très-froid ce soir, dit-il après un instant de silence.

— Oui, répondirent à la fois Henriette et Clarisse.

Pauvre St-Luc il ne s'était pas aperçu du temps ni de la pluie dont son manteau était imbibé.

Après un long silence, que personne n'osait interrompre, Henriette reprit:

— Avez-vous reçu la lettre que je vous ai adressée à Montréal?

— Oui; c'est pour cela que je suis venu. Comment est ma... madame de St-Dizier?

— Mal, bien mal; elle ne passera pas la nuit, craignons-nous.

— Puis-je voir mesdemoiselles Asile et Hermine? dit-il en se levant et marchant pour cacher son émotion.

On entendit les clochettes d'une voiture qui s'arrêtait à la porte, et bientôt le médecin entra. C'était le docteur Frémont, que connaissait très bien St-Luc.

Henriette et miss Clarisse étaient toutes deux sorties du salon pour aller prévenir Asile et Hermine. Aussitôt que St-Luc se vit seul avec le docteur, il lui confia le secret de sa parenté avec madame de St-Dizier et l'étrange perplexité où il se trouvait.

— Elle sait que son fils vit encore, répondit le médecin, et ses filles savent aussi qu'il est leur frère, mais elles ignorent que ce soit vous.

— Que dois-je faire, docteur? Y aurait-il danger de me faire reconnaître en ce moment?

— Pas pour les jeunes filles, si vous le faites avec ménagement; mais je crains, pour madame de St-Dizier. Je vais aller la voir et la préparer; vous ne monterez que lorsque je vous aurai prévenu. J'entends le frôlement des robes, ce sont elles. Allons, soyez ferme.

En voyant la pâle figure de ses sœurs et la parfaite ressemblance de l'expression de leurs traits, St-Luc reconnut aussitôt que cette ressemblance, qui l'avait tant frappé la première fois qu'il les avaient vues, était celle de son père et le leur.

Malgré la promesse qu'il avait faite au docteur de rester calme, il ne put s'empêcher, après avoir pris la main de chacune d'elles, de les contempler avec des yeux presqu'humides; puis leur passant subitement ses bras autour du cou, il les pressa contre sa poitrine et les couvrit toutes deux de baisers.

Une vive carnation était montée aux joues d'Asile, quand elle aperçut miss Clarisse toute pâle qui les regardait les yeux en pleurs. Henriette semblait rayonner de bonheur. Toutes deux croyaient à l'amour de St-Luc pour Asile; mais cet amour tuait Clarisse pendant qu'il réjouissait Henriette.

Hermine fut la première à se soustraire à l'étreinte de St-Luc, et, un peu confuse, elle alla s'asseoir près de Clarisse sur le sofa, où Asile ne tarda pas à la suivre.

— M. de St-Luc vous apporte des nouvelles de votre frère, dit le docteur; je lui ai conseillé d'attendre pour vous le dire, mais je crains bien qu'il ne puisse tenir longtemps.

— Vous connaissez notre frère; où est-il, M. de St-Luc? dirent ensemble Asile et Hermine.

— Mes sœurs! répondit St-Luc, qui était resté debout et leur tendait de nouveau les bras.

— Mon frère! s'écrièrent les deux sœurs en s'élançant dans les bras de St-Luc.

Le médecin monta dans la chambre de la malade, laissant ainsi le champ libre à l'effusion des sentiments divers qui se manifestaient dans le salon.

Une demi-heure après, il vint prévenir M. de St-Luc qu'il pouvait monter, que madame de St-Luc avait sa connaissance et était préparée à le recevoir.

Asile et Hermine montèrent les premières et miss Cosford se tinrent au pied, tandis que le docteur fit avancer St-Luc, qui prit la main de sa mère qu'il baisa avec ferveur.

— Maman, dit Asile, m'entends-tu? Voici Pierre, votre fils Pierre.

La mère ouvrit ses yeux dont le regard vague cherchait quelqu'un et elle étendit la main.

— C'est votre fils, ma mère, dit St-Luc, en lui prenant la main dans les siennes et la baisant au front.

— Mon Pierre! dit-elle d'une voix basse et faible... tes sœurs! puis elle ferma les yeux; ses mains pressèrent une dernière fois le crucifix et sa belle âme consolée s'envola vers Dieu.

Un long silence s'ensuivit; puis le docteur, qui avait pris la main de la malade pour suivre les pulsations, fit signe à Henriette d'emmener ses cousines dans une autre chambre.

St-Luc et le médecin se mirent à genoux et récitèrent les prières des morts, que lisait tout haut la garde-malade.

St-Luc, qui était faible sous les émotions de bonheur, se montra fort et ferme devant le grand malheur qui venait de lui enlever une mère au moment où il la retrouvait. Il devenait le seul protecteur de deux orphelines.

— M. de St-Luc, lui dit le docteur Frémont en lui tendant la main, vous avez perdu une mère, mais vous avez trouvé deux sœurs; un ange de votre famille est monté au ciel, mais deux autres vous restent encore sur la terre.

St-Luc fit de la tête un signe d'assentiment; il se pencha sur la figure inanimée de sa mère, et la tint longtemps embrassée.

EPILOGUE

Par une chaude nuit du mois de juillet 1842, trois voyageurs étaient assis dans une de ces voitures, à deux sièges, qui font le service des diligences dans les montagnes du Tyrol.

Le siège de derrière était occupé par deux personnes, qu'à leurs costumes et leurs manières on reconnaissait pour deux Anglais. L'un était un homme d'une cinquantaine d'années, grand, grave, aux traits distingués. Son compagnon, qui semblait à peu près du même âge, était petit, gros, gras, avec le visage rouge, joufflu, jovial, malgré une certaine teinte de tristesse dans son regard.

Le troisième voyageur, assis sur le siège de devant àcôtédupostillon, paraissait avoir une trentaine d'années. Son teint bruni, son œil noir, la coupe andalouse de son visage, tout annonçait le sang espagnol. Son front soucieux, traversé de rides précoces, comme si des chagrins ou des remords les avaient creusées avant le temps, lui donnait un air de mélancolie qui contrastait étrangement avec la fierté de son regard et le feu de ses prunelles. Il était silencieux et pensif, écoutant les mille bruits confus, indéfinissables de la vie universelle, au moment où elle se réveille dans l'immensité des solitudes des montagnes du Tyrol, au flanc desquelles circulaient la route que suivait la diligence, à quelques lieues en deça de Pirarelia, où l'on espérait arriver avant les grandes chaleurs de la journée.

Le jour n'était pas levé, mais il ne devait pas tarder à paraître bientôt. L'atmosphère, qui avait été lourd, commençait à se rafraîchir; les feuilles des arbres commençait à faire entendre leur frémissement sous le souffle embaumé de la brise, qui aportait par bouffées les émanations de la forêt.

Les deux petits chevaux haletaient en montant la côte rapide et sabloneuse; le postillon sifflait ses chevaux, et pour les encourager, faisait claquer son immense fouait tirolien. Des oiseaux effarouchés s'envolaient sous le feuillage. Bientôt on entendit le cri de la grive matinale qui, au loin, sur la pointe de la flèche d'un sapin, au haut du côteau, saluait l'approche de l'aurore, et s'écriait, aurait-on dit: "Ah! oui... là bas: tout là-bas, voilà le jour! je le vois; il luit, il luit."

(*A suivre*)

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balson; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

N'OUBLIEZ PAS QUE L'IMPRIMERIE DU **MANITOBA** EST OUTILLEE POUR EXECUTER TOUTES SORTES D'OUVRAGESMUNICIPAUX, TELS QUE **RAPPORTS D'AUDITEURS, LISTES MUNICIPALES, FORMULES, ETC., ETC.**

Chronique de la Province

Le Pas, Man. 19 fév. 1915.

Guy le Bobinec, un acheteur de fourrures bien connu au Pas est parti rejoindre son régiment en France, comme réserviste.

Monseigneur Charlebois, qui prenait le train vendredi dernier pour la mission de Barows, revenait mardi.

Parmi les passagers allant à Winnipeg, lundi dernier se trouvaient MM. Louis Bacon, J. B. Bacon et Jos. Smith.

Les services de la Police Montée ont été retenus pour une autre période de cinq ans pour le nord du Manitoba.

Le département des Postes demande des soumissions pour un service postal entre Le Pas et le Lac aux Castors (BeaverLake), via Cumberland House; une fois par semaine en été et deux fois par semaine en hiver. Les soumissions devront être adressées à l'inspecteur des postes à Saskatoon, Sask. C'est l'intention du département d'inaugurer le service durant le mois prochain.

Naissance. — A M. et Mme B. Fréchette, un garçon, né dimanche.

La température continue à être très douce; il y a une forte différence avec l'hiver dernier. Dans la semaine du 4 au 10 février 1914 le thermomètre enregistrait un minimum de 39.7 en dessous de zéro. Cette année, à la même date, le thermomètre enregistrait un minimum de 2.5 en dessous de zéro.

Parmi les voyageurs qui prenaient le train vendredi dernier se trouvaient: Sœur St-Léon, allant à St-Hyacinthe, Québec; Melle Annette Tourigny, allant au couvent de Victoriaville, Québec; Melles Aimée et Yvonne Larose allant à St-Boniface pour passer quelques semaines de vacance chez leurs grands parents. Le Pas regrettera le départ de Sœur St-Léon pour bien des raisons. Le chœur de chant perd en elle sa plus belle voix, une voix de soprano très riche. Elle était l'âme du chœur, se donnant une peine infinie pour exercer les chantres. Elle a été la première institutrice de notre école catholique, à laquelle elle s'est dévouée toute entière, trop, peut-être, puisque c'est une des principales raisons pour lesquelles elle est tombée gravement malade et qui aujourd'hui l'ont obligée à nous quitter; mais Sœur St-Léon peut être fière: son enseignement a été hautement apprécié par l'inspecteur des écoles du Manitoba, qui fut très étonné de voir que les enfants de l'école catholique, composée principalement d'enfants de langue française, fussent capables de parler l'anglais aussi bien qu'on le parle dans les autres écoles publiques de la ville. Ce résultat obtenu est dû au dévouement sans borne de Sœur St-Léon. Les enfants de l'école catholique ainsi que le chœur de chant lui ont offert chacun une bourse en reconnaissance de ce qu'elle avait fait pour eux.

Le sous-agent des terres du Dominion, au Pas, annonce que les terrains de Clear Water Lake et du lac Cormorant, seront ouverts pour homesteads le et après le 10 de mars. Une bande de terre d'une largeur d'un demi mille le long du H. B. R. est réservée par le gouvernement. Les terrains sont situés dans les Townships 57 rang 24 ouest du principale méridien et dans le township 57 rang 26, moins les sections 27, 28, 33 et 34 et un quart de la section 20. Tous ces terrains sont reconnus bons pour l'agriculture et l'élevage et ne sont pas très éloignés de la ville.

Soumissions

DES Soumissions cachetées marquées "Provisions et Fournitures pour l'Eclairage de la Police Montée des Provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan" et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'au mercredi 17 mars 1915 à midi.

Des formules imprimées contenant complètes informations au sujet des articles requis et leur qualité peuvent être obtenues sur application, à chaque poste de la police montée de la Province où à l'office du soussigné.

Aucune soumission ne sera acceptée si elle n'est écrite sur les formes requises.

On ne sera obligé d'accepter formellement aucune soumission même la plus basse.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne ou draft d'un montant de 5 pour cent de la valeur totale des articles faisant partie de la soumission.

Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de ratifier sa soumission par un contrat écrit si demandé de le faire, ou s'il ne mène pas à bonne fin le dit contrat.

Si la soumission est refusée, le chèque sera retourné.

Les journaux insérant la susdite notice sans avertissement préalable de notre part ne seront pas payés.

LAURENCE FORTESCUE.
Contrôleur.

Ottawa, 15 mars 1915.
27-18.

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 10 de mars 1915, les terres à culture suivantes seront mises à la disposition du public qui voudrait faire ses entrées comme Homestead.

Township 38, Range 19 West P. M.
Township 39, Range 19 West P. M.
Township 39, Range 20 West P. M.
Township 40, Range 18 West P. M.
Township 40, Range 19 West P. M.
Township 40, Range 20 West P. M.
Township 41, Range 18 West P. M.
Township 41, Range 19 West P. M.
Township 41, Range 19 West P. M.
Township 41, Range 24 West P. M.
Township 42, Range 18 West P. M.
Township 57, Range 24 West P. M.

Except the half mile strip on either side of the Hudson Bay Railway set apart by Order-in-Council on the 13th of December, 1912, for the Hudson Bay Railway as indicated on the plans.

Also land in Township 57, Range 26 West P. M., except the S.W. quater of Section 20, Sections 27, 28, 33 and 34, will be open for entry.

Daté ce 8ème jour de février 1915.

E. WIDMEYER,
Agent des terres de la Puissance

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle de homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

La quantité d'acres a cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

AUX CULTIVATEURS

Cette terre que vous avez à vendre où à échanger, c'est maintenant le temps de l'annoncer. Quelques mots dans les petites annonces du MANITOBA, vous rapporteront des résultats.

Nouvelles de S. G. Mgr L'Archeveque

Le dimanche, 31 janvier, S. G. Mgr l'Archevêque a béni solennellement, grâce à l'autorisation de S. G. l'Evêque de Corpus Christie, l'église agrandie de Mercedes, (Texas), paroisse dirigée par les RR. PP. Oblats. Monseigneur a prêché devant un auditoire en majorité mexicain, mais comprenant aussi beaucoup de catholiques de langue anglaise.

Les fleurs des jardins ornaient l'autel et un soleil radieux avait succédé à une atmosphère chargée d'humidité et à un ciel couvert depuis plusieurs jours.

Le médecin, tout en constatant que le santé de notre cher Archevêque s'est grandement améliorée et qu'il peut reprendre son travail, craint cependant la transition trop brusque d'un pays où fleurissent en janvier les pêchers et les rosiers à notre climat froid du nord et il lui conseille d'attendre après Pâques pour le retour.

(*Cloches de St-Boniface, du 15 février.*)

Chez Nous ET autour de Nous

Six Autrichiens suspects ont été arrêtés à Winnipeg pendant la visite du gouverneur-général.

M. et Mme Alfred Vermette, de St-Vital, célébraient leurs noces de cristal, dimanche. A cette occasion quelques amis se sont réunis pour leur présenter des félicitations, accompagnées d'un joli cadeau.

Madame Laporte, de Hogdson, Man., est en promenade en cette ville, dans sa famille.

Le marché local des céréales montre bien peu d'activité: les fermiers réservent leur grain dans l'espoir d'obtenir de plus hauts prix. Ils offrent aussi peu de produits alimentaires au marché public. (*Patriote de l'Ouest*).

Mardi soir, à la réunion des Artisans Canadiens-Français, le comité des dames a voté une somme de $15 à la société de St-Vincent de Paul pour aider les familles nécessiteuses. Aussi une résolution de condoléance a M. E. Sabourin, qui vient de perdre sa mère. Après l'assemblée, la quatrième partie de cartes de la série fut jouée, sous la direction de M. le vice-président A. Potvin; et le prix des dames, offert par une amie, fut gagné par Melle Ida Pelletier; consolation, Melle M. J. Bérubé. Le prix des hommes, donné par M. H. Préfontaine, a été gagné par M. J. C. Dussault. Consolation M. A. Pelletier. Durant le carême, il n'y a pas de goûter; de sorte que la partie fut plus longue. Prochaine partie, mardi le 9 mars.

Cette semaine et la semaine prochaine, M. Forbes-Boberston fera sa dernière visite à Winnipeg; il jouera, au Théâtre Walker, les drames "Hamlet", "The Passing of the third floor back", "The Light that failed". Les billets se vendent très vite; il faut réserver les sièges quelques jours à l'avance. Les trois premiers soirs de la semaine du 8 mars, comédie musicale: "Mutt and Jeff"; du 11 mars, durant 3 soirs et matinée le samedi, Melle Zoé Barnett dans: "The Red Rose".

Il y aura une nouvelle assemblée de tous les membres de l'Union Nationale Métisse, mardi, le 9 mars prochain, à 2h. 30 précises de l'après-midi. Cette réunion se tiendra, comme à l'ordinaire, dans les salles de l'Union Française, à St-Boniface, 27, rue Dumoulin.

Les intéressés sont priés de se rendre à cette assemblée en aussi grand nombre que possible, des questions de la plus haute importance devant y être discutées.

17-18.

On nous prie d'annoncer pour demain soir, à l'école du Sacré-Cœur, Winnipeg, une séance donnée par les Enfants de Marie. Fraternisons avec nos compatriotes de Winnipeg.

JUBILE D'OR

Nous lisons l'article suivant dans les *Cloches de Saint-Boniface*. Et nous nous associons à notre estimé confrère pour dire toute la vénération que nous avons pour la distinguée religieuse dont il est question. La Rév. Mère Martin est une bienfaitrice de notre province en général, et de la ville de St-Boniface en particulier.

Elle a puissamment contribué à l'institution et au succès d'académies enseignantes qui font notre orgueil et qui sont pour notre jeunesse un inestimable bienfait :

Le 4 février la communauté des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie a célébré le jubilé d'or de profession religieuse de celle qui préside depuis près de neuf ans à ses consolants développements et à ses succès toujours grandissants dans le champ de l'éducation catholique tant au Canada qu'aux Etats-Unis. *Les Cloches* tiennent à consigner cet anniversaire. Pour ne pas alarmer la modestie de la jubilaire, nous ne dirons rien des vertus qui la rendent si chère à ses Filles et de l'estime dans laquelle la tiennent ceux qui la connaissent, mais nous rappellerons les dix-huit années qu'elle a passé à Winnipeg presque au début de la fondation.

Les quatre premières Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie étaient arrivées à Saint-Boniface le 22 juillet 1874 et le 31 août elles avaient pris la direction de l'Académie Sainte-Marie à Winnipeg, recueillant la succession des Sœurs Grises arrivées trente années auparavant. Pas n'est besoin de rappeler combien modeste était alors cette maison qui a pris depuis un tel développement. Le 15 septembre de l'année suivante arrivait la Sœur Martin de l'Ascension. Née à Beauharnois le 29 février 1848 et entrée au noviciat dès 1862, elle était professe depuis dix ans. De 1875 à 1887, elle se dévoua sans relâche à l'enseignement. Devenue supérieure de l'institution, elle donna un nouvel élan aux études et sut se concilier de plus en plus l'affection des élèves qui se rappellent toujours son souvenir avec bonheur et qui n'oublient pas les sages principes qu'elle leur a inculqués. En 1893 elle quitta Winnipeg. Deux ans plus tard elle devenait secrétaire générale de la communauté et en 1906 elle était élue supérieure générale, charge à laquelle elle fut réélue en 1911.

Le 6 février, à l'occasion de cet heureux jubilé, eut lieu à l'Académie St-Joseph de Saint-Boniface une messe pontificale célébrée par Mgr Dugas, P. A., V. G., assisté du R. P. Cahill, provincial des O. M. I. comme prêtre assistant, et de M. l'abbé Prud'homme, chancelier, et du R. P. Magnan, supérieur du Juniorat des O. M. I., comme diacre et sous-diacre. S. G. Mgr Béliveau, évêque auxiliaire et administrateur du diocèse, y assistait et y prononça un sermon de circonstance.

A la vénérée Mère, à qui le Manitoba est si redevable pour la grande part qu'elle a prise elle-même à l'éducation et qu'elle continue encore à prendre par son sage gouvernement et par la science et le dévouement de ses Filles, *Les Cloches* offrent l'hommage de leur vive reconnaissance et la prient d'agréer leurs meilleurs vœux.

Des quatre-vingt-quatre maisons que compte déjà cette communauté canadienne qui n'a pas encore trois quarts de siècle d'existence, le diocèse de St-Boniface se glorifie d'en posséder neuf, dont cinq à Winnipeg, une à Saint-Boniface et trois autres dans des paroisses de campagne: Saint-Pierre, Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Agathe. A Winnipeg elles dirigent quatre écoles libres. C'est dire qu'elles prennent généreusement leur part des sacrifices qu'entraîne la grave injustice dont sont toujours victimes les catholiques de la ville voisine. Elle le font toujours de grand cœur: *A la plus grande gloire des SS. NN. de Jésus et de Marie.*

L'ECHEVIN DAVIDSON

Le Conseil de ville de Winnipeg a, paraît-il chargé ses avocats de *surveiller étroitement* les efforts faist, par la ville de St-Boniface pour obtenir des amendements à l'Acte des Chemins de Fer, concernant la taxation des terres." L'échevin Davidson aurait ajouté, d'après le *Telegram*: "On doit être bien particulier quand il s'agit de St-Boniface. Nous avons déjà eu affaire *à eux* avant aujourd'hui." Le *Telegram* rapporte que tout le monde sourit à cette remarque.

Ce n'est pas la première fois que l'échevin Davidson se permet des propos désobligeants sur le compte de Saint-Boniface. Il ne nous aime pas, on ne sait le diable pas pourquoi. C'est lui qui disait, un jour qu'il était question de donner le nom de *Saint-Boniface* à la rue Water: "We don't want any St-Boniface on this side."

Cette antipathie persistante, toujours irritée, disons le mot, toujours grossière, mérite d'être notée, non seulement par le conseil de ville de Saint-Boniface, mais par tous nos citoyens.

On peut se rendre certains petits services en temps d'élection! Il y a un bon nombre de citoyens de Saint-Boniface qui sont électeurs à Winnipeg; il y a un bon nombre de citoyens de Winnipeg qui tiennent à ce qu'on n'insulte pas Saint-Boniface gratuitement. Le quartier que représente l'échevin Davidson est précisément un quartier où nous avons beaucoup de lecteurs. Nous attirons l'attention de ces lecteurs sur la mentalité si répréhensible de M. Davidson. La disparition de M. Davidson ne causerait pas une grande perte d'intelligence au Canseil de ville de Winnipeg et le langage poli et les bonnes manières y gagneraient considérablement.

En Deuil

M. E. Sabourin, l'agent bien connu de compagnies de Transport à Saint-Boniface, est parti pour Belœil, Québec, hier, appelé par le décès de sa mère.

Mme Sabourin était en visite à Pittsburg, Etats-Unis, quand elle a été frappée de maladie; et sa dépouille a été transportée à Belœil.

Nous présentons à notre concitoyen et ami, l'expression de notre vive sympathie.

Une Lettre de M. Fontaine

Notre jeune concitoyen français, M. Pierre Fontaine, est dans la bataille jusqu'au cou. Il écrit à un ami de Saint-Boniface:

Mon cher ami:

Voici je crois un bon moment que je n'ai donné de mes nouvelles. Cela tient à ce que depuis un mois ou presque, nous avons été toujours sur la brêche.

Pour le moment je dispose de quatre jours de répit et en profite pour liquider une correspondance volumineuse.

Je ne sais si je t'en ai fait part, mais nous avons quitté l'Aisne et sommes revenus dans l'Argonne. Ceux qui nous ont remplacé dans l'Aisne sont ceux qui firent tant parler d'eux dernièrement, tirant jusqu'à leur dernier projectile avant d'être pris. Ils furent d'ailleurs massacrés.

Trois semaines plus tôt et nous entrions dans l'histoire.

Nous voilà de nouveau dans les bois. La Grurie, le plateau de Bolante n'ont plus de secrets pour nous.

Je viens de passer douze jours comme observateur dans la première tranchée des fantassins, à trente mètres de ces Messieurs à tête carrée.

Je t'assure que cela n'a rien d'engageant. Les deux officiers de la batterie qui s'y était succédés pour régler notre tir y avaient laissé leurs os à trois jours d'intervalle.

Jugeant le sacrifice suffisant, le capitaine demanda ci parmi les sous-off., if y avait des volontaires pour leur succéder. Nous étions trois et ayant été choisi, j'eus le bonheur de m'en tirer indemne.

Six jours perché dans un arbre, tapi dans une tranchée ou derrière un bourrelet, la nuit éveillé par le téléphone, car je dormais les récepteurs fixés aux oreilles, et bombes, marmites pouvaient tomber dans les environs, *il n'y avait rien qui puisse me réveiller, si ce n'était mon nom articulé dans le téléphone à cinq kilomètres de là.*

Alors, fini le sommeil de plomb et les tribulations reprenaient.

J'ai maigri d'au moins dix livres en douze jours. Mangeant du pain, des confitures et du chocolat, faisant du café avec de l'eau qui descendait d'un monticule où était enterré peut-être plus de l'effectif d'une compagnie. Aussi je t'assure que cette eau était bouillie. Tant qu'elle n'était pas réduite de moitié, j'attendais.

De tous côtés des croix. Un homme est-il tué dans ces parages? Comme il est dangereux de se déplacer, on creuse un trou près de l'endroit où il se trouve, on l'enterre et sur la terre fraîchement remuée, on met ses papiers dans une de ses cartouchières, soit sur la croix elle-même, soit sur l'épée-baïonnette du défunt fichée en terre.

Ces allemands ont des tireurs très habiles. Aussitôt que quelquechose de visible bouge, une grêle de balles s'abat dessus. Aussi d'un bout du jour à l'autre, ce n'est qu'un défilé de blessés qui sont forcés d'attendre la nuit pour être évacués, car les passages nous sont interdits de jour. Bien beau quand dans la nuit, un projecteur ne vient pas nous aveugler. Alors la danse commence. Quelle vie, quelle vie!!!

C'est à se demander comment l'organisme humain y peut résister. Quant à moi, ayant rempli ma mission d'une manière satisfaisante, j'y retourne après-demain pour une période de douze jours. Je t'assure que je voudrais bien être quinze jours plus vieux. Même de quelques mois et voir enfin se terminer cette guerre qui laisse derrière elle tout ce que l'on peut imaginer en horreurs, en abominations. Quelle triste chose!

Les horreurs relatées par les journaux ne sont rien à comparer à ce que nous voyons tous les jours.

Il faut le voir pour le croire.

Enfin, encore quelques mois et tout sera fini. Espérons-le du moins.

La supériorité de notre artillerie lourde s'affirme de jour en jour, et je crois que d'ici à quelques temps, lorsque l'offensive pourra être sérieusement reprise, le débordement se produira; les digues céderont, mais cette fois ce sera de l'autre côté que l'inondation s'écoulera. Chacun son tour.

Mais je vois que je parle tout le temps de moi et ne te demande même pas comment tu te portes, si cela va mieux.

Comment va Madame, les deux petites, toute ta famille?

Je te délègue pour leur exprimer mes meilleurs sentiments de respects, d'amitié.

Quant pourrai-je les exprimer de vive voix?

Il ne doit guère faire chaud là-bas. Ici c'est très tolérable, de la neige, de l'eau. Je t'assure que l'eau et le froid sont plus redoutés que les shrapnels. On s'habitue à voir partir les camarades, mais il est dûr de se faire au froid, surtout à l'humidité. Nous sommes déjà tous couverts de rhumatismes.

Mon cher ami, espérant bientôt de tes nouvelles, il me reste à te serrer bien cordialement la main.

Signé: P. FONTAINE.

P. S. — Bonjour à tous les amis de l'Union, à tout le monde.

* * *

Un autre citoyen de notre ville, M. Jules Hastir, belge, actuellement en France, nous envoie une photographie du roi Albert, et l'accompagne de ces mots:

"J'ai le plaisir de vous faire parvenir la photographie de notre cher roi Albert. Vous verrez par les inscriptions qui sont au verso à quel point il est aimé, adoré, en France. Tout le monde ici porte les couleurs nationales belges. — Journaux suivent. Salutations respectueuses."

Pour les Canadiens-Francais d'Ontario

On sait avec quel courage nos frères d'Ontario ont fait face aux ennemis de leur langue dès que fut adopté le règlement 17 et que les écoles où allaient leurs enfants furent soumises à des inspections vexatoires. L'Association d'Education inaugura cette lutte qu'elle a poursuivie depuis avec tant de vigueur. Un journal quotidien bien vivant, le *Droit*, fut fondé, et il rallie aujourd'hui toutes les forces en faveur du droit méconnu.

Un des épisodes les plus réconfortants de la résistance ontarienne, est la crânerie manifestée par les enfants des écoles qui, guidés par leurs parents et leurs maîtres, protestèrent d'une façon si brave et si joyeusement narquoise contre les inspections auxquelles on voulut les soumettre injustement.

Cette belle conduite de leurs "petits frères de l' l'Ontario" les élèves du Manitoba ne l'ignorent pas. Ils ont cru qu'il leur appartenait aussi bien qu'à leurs parents de venir en aide aux Ontariens persécutés. Les élèves de l'école Baie St-Paul Est à St-Eustache ont envoyé une généreuse contribution et donnent ainsi l'exemple à tous les autres écoliers et écolières de nos écoles canadiennes-françaises. Espérons que cet exemple sera suivi. Rien ne pourra mieux encourager les enfants d'Ontario, que cette approbation et ces secours, venus de leurs petits frères des autres provinces. Nos élèves d'ailleurs ne pourront qu'y gagner un plus grand attachement à leur langue et une plus grande fermeté pour défendre leurs droits, si jamais ils sont menacés.

Les événements d'Ontario auront ainsi éveillé chez tous un amour plus grand de leur nationalité, un souci plus attentif de leurs droits que ne protègent pas toujours assez les pactes les plus sacrés.

Cercle LaVérendrye de l'A. C. J. C., St-Boniface.

Dernières souscriptions reçues:

Les élèves de Baie St-Paul Est à St-Eustache $2.00

La Ligue des Demoiselles Catholiques de langue française....... $10.00

Prière d'adresser les souscriptions au Cercle LaVérendrye, St-Boniface.

Feu M. Joseph Arpin

Nous avons le regret d'enregistrer le décès de M. Joseph Arpin, de Lorette. M. Arpin était un citoyen exemplaire, un agronome de mérite, un homme qui faisait l'honneur de sa famille et de sa localité.

Les funérailles ont eu lieu samedi à Lorette. Les porteurs étaient MM. le magistrat Turenne de Saint-Boniface, P. Cornoyer, A. Trudeau, E. Desorcis, O. Dufault et A. Gauthier. Le deuil était conduit par les sept fils du défunt: M. Jean Arpin, gérant de la banque d'Hochelaga à Prince Albert, M. J. E. A. R. Arpin, secrétaire-trésorier de la municipalité de Lorette, etc.

Une longue file d'amis, en voiture et à pied, faisait cortège. La dépouille mortelle a été reçue à l'entrée de l'église par M. l'abbé Dufresne, curé de la paroisse, qui a aussi chanté le service. Assistaient M. l'abbé Dufresne comme diacre et sous diacre, M. l'abbé Jubinville, curé de Sainte-Anne, et M. l'abbé Decelles, curé de l'Ile-des-Chênes. On notait dans l'assistance, outre environ cinq cents personnes de la paroisse et des alentours, M. E. Belair, gérant de la banque d'Hochelaga à Winnipeg, M. J. Leveillé, gérant de la banque d'Hochelaga à Saint-Boniface, M. Gustave Rocan, notaire, etc.

Nous présentons à la famille nos très vives sympathies dans leur deuil.

CONCERT

Le 2 mars, Melle Alma Lemieux, de cette ville, donnera un concert de piano au Royal Alexandra, sous les auspices du Canadian Conservatory of Music. Voici le programme de ce concert:

1. —	Sonate, p.7	Grieg
	Allegro moderato	Andante
	Alla Menuetto	Finale
2. —	Thème et variation	Chevillard
3. —	Concerto of 70	Weber
	Melle Gabrielle Mollot au 2ème piano.	
4. —	(a) Berceuse	Chopin
	(b) Fantaisie Impromptu	"
5. —	Mephisto, valse "de Faust"	Liszt

Assistée de: Eva Eagelton, contrlto

W. J. Probert, ténor.

Fonds de Secours des Employes Civiques de St-Boniface

Dans la liste des donateurs au fonds de secours des employés civiques publiée la semaine dernière, les dons suivants, par mégarde, n'étaient pas mentionnés:

La Corporation Archiépiscopale, 50 cordes de bois, City Relief Fund, $48.98, D. C. McFee, 8 cordes de bois, Jos Turenne, $25, J. C. Turenne, $10.00, T. Gagnon, $5.00, Geo. Lamontagne, $10.00, M. Chicoyne, $10.00, T. Ricard, $10.00, Azarie LeBlanc, $5.00, James Landry, $5.00, Jules Decook, $5.00, Nap Despatis, $5.00.

Madame W. Sutherland, jouets.

Le montant souscrit par M. L. Bourque est de $45.00 au lieu de $5.00; E. V. Batteley $25.00 au lieu de $10.00; R. J. Swain $15.00 au lieu de $25.00.

Depuis la publication de la première liste, les dons suivants ont été reçus:

La Fanfare LaVérendrye, $19.50; J. A. Charette, $10.00; Madame Dumouchel, lingerie; Madame Leveillé, lingerie; Madame Daoust, lingerie; R. Noiseux, 5 minots de patates; Marier et frères, 10 minots de patates; Pierre Couture, viande.

Bourse de Travail

Messieurs les entrepreneurs, fermiers et autres ayant besoin de personnel sont instamment priés de bien vouloir s'adresser à notre bureau à l'Ecole Normale (soubassement) de St-Boniface Man. Téléphone Main 2355.

Le Président, *H. Béliveau.* Le Secrétaire, *Octave Rodts.*

Placements de la semaine, 2 femmes, 3 hommes.

Demandent du travail:

Jeune fille de 17 ans de bonne famille catholique (français-anglais) cherche place comme demoiselle de magasin, ou emploi similaire.

Garçon 14 ans (avec bicycle) désire trouver emploi comme garçon de bureau au messager.

Jeune femme belge cherche place dans un restaurant. Loger chez elle.

Chronique de la Province

Bruxelles. — La grande soirée organisée ici le 15 février par le Cercle Catholique, avec le précieux concours de la fanfare paroissiale, l'*Union*, pour l'œuvre de secours aux Belges a eu le caractère d'une manifestation de fraternité internationale et chrétienne: belges, canadiens, français et anglais comblaient la salle ornées aux couleurs de toutes les races représentées. Le Comité d'organisation, ainsi que les dames chargées du souper, ont bien fait les choses. Jamais, depuis l'origine de la colonie, on n'a vu pareille soirée. Le programme comprenant notamment des pièces en flammand et en français, des chœurs, des solis, des chants de circonstance et des morceaux de musique choisis, a été inauguré par la *Brabançonne*, exécutée avec, au centre de la fanfare, les drapeaux belge et canadien sacré-cœur, tenus par L. Haeault, président d'honneur du comité. L'assemblée a été enthousiaste d'un bout à l'autre de la soirée, couronnée par des allocutions du R. M. Heynen, curé de la paroisse, J. Buydens, président du Comité et L. Haeault, doyen d'âge de la colonie. La vente à l'encan a duré jusqu'à 6 h. du matin. La recette nette dépasse 500 dollars.

L'AME D'UN PEUPLE

(*Daily Chronicle*, de Londres)

Quel est l'état moral de la France pendant cette douloureuse phase actuelle de la guerre, alors que sur une longueur de front de cinq cents kilomètres, de la frontière suisse à la mer, le pays se trouve en état de siège?

La réponse à cette question est que la France fait face à la situation avec un courage superbe. Jamais au cours de sa brillante histoire, parfois agitée, la France ne s'est révélée à une telle apogée de grandeur nationale et n'a donné au monde un si bel exemple de dévouement pour atteindre un but suprême. L'union actuelle de tous les Français et leur héroïque résistance n'ont point de précédents dans l'histoire de ce pays. Dans les crises nationales que la France a traversées — et son histoire en compte plus que celle de tout autre pays du monde — on a vu des dynasties et des gouvernements renversés, des soulèvements intérieurs, des désordres.

On a vu les passions déchaînées, les ambitions attisées, des héros s'élever en défenseurs de la liberté pour finir en usurpateurs... Aujourd'hui, rien ne vient déparer la grandeur morale du peuple. Ce peuple est pénétré d'un esprit nouveau. La France offre au monde le noble spectacle d'une unité nationale à laquelle elle n'était jamais parvenue au cours de sa longue histoire. Elle donne un exemple de calme, de dignité, de patience, de courage et de résolution qui fait l'admiration du monde. Chaque citoyen, homme ou femme, conservateur ou socialiste, riche ou pauvre, tous, sans le moindre sentiments d'égoïsme, rivalisent d'ardeur dans un même dévouement à la cause nationale. Chacun porte en soi-même comme une part de responsabilité personnelle dans le résultat final que le pays attend, et chacun pense qu'il a un devoir personnel à remplir.

Les disputes des partis se sont tues; il n'y a point de déchaînement de haine contre l'ennemi, point de fanfaronnade, point d'ostentation. Un stoïcisme romain et quelque chose au-dessus du courage romain ont pris possession de la nation toute entière.

Parole d'Honneur d'un Francais

Berlin, 16 février. — Le Français Raoul Davidot, prisonnier de guerre, est revenu en Allemagne aujourd'hui après avoir été autorisé, par ordre de l'empereur Guillaume, à aller en France voir sa mère qui se mourait.

Davidot avait adressé sa requête directement à l'empereur, lui donnant sa parole d'honneur d'être de retour avant le 1er mars. Le kaiser fit droit à sa demande et Davidot partit pour la France en passant par la Suisse. Après la mort de sa mère, il retourna au camp de détention en Allemagne.

Le Tibre sort de son Lit

Après les désastres causés par les tremblements de terre, l'Italie a maintenant les inconvénients de l'inondation. Le Tibre est monté à 57 pieds plus haut que son niveau ordinaire. A Rome on a dû construire des ponts spéciaux et on doit naviguer en canots dans les quartiers bas. Le pont du Château Saint-Ange a craqué en plusieurs endroits.

Nos lecteurs qui sont arriérés dans la solde de leur abonnement sont priés de se mettre en règle. Une piastre, c'est peu pour un particulier, mais l'accumulation de toutes ces piastres isolées, ça ferait un bien considérable au journal.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

PETITES ANNONCES

Chambres à Louer, Maisons à Louer, Maisons à vendre, Terrains à vendre ou a acheter, Servantes demandées, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Chambre et pension, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, Perdu.

25 cts le pouce par insertion.

Si vous avez une maison à vendre où à louer, n'importe où, n'importe quel prix, n'importe quel loyer, adressez vous à C. A. Gareau, l'agent d'immeubles bien connu, car tous les jours, nous avons des demandes pour achats de propriétés, etc. 16-j. n. o.

On demande une servante d'expérience, bon salaire. S'adresser à Mme E. A. Poulain, 418 rue St-Jean-Baptiste, St-Boniface. Téléphone, Main 904.
17 j. n. o.

Femme belge, bonne ménagère, cherche à se placer dans une maison sans petits enfants, ou homme veuf. S'adresser rue Langevin 412, St-Boniface Man.
17-20.

A louer, un logement de trois chambresc avec salle de bain privée, dans le bloc du Manitoba. S'adresser au Manitoba.

Maison à louer, avec eau, lumière électrique, rue Dumoulin. S'adresser aux Bureaux du Manitoba.
7-

A Louer.—Maison de 7 appartements sur la rue Youville. S'adresser à la Cie. Guilbault, Limitée, rue DèsMeurons, St-Boniface. Téléphone Main 7442. 49

NOTICE TO CREDITORS

IN THE MATTER OF THE ESTATE OF JAMES CASEY, DECEASED

Notice is hereby given, pursuant to the provisions of the Manitoba Trustees Act, that all creditors of and all persons having claims against the estate of the said James Casey, deceased who died at Gypsumville, in the Province of Manitoba on or about the fifth day of August in the year of Our Lord One Thousand Nine Hundred and fourteen, and administration of whose estate was granted to the National Trust Company, Limited, buy the Surrogate Court of St. Boniface, Province of Manitoba, are hereby required to send by post prepaid or delivered to the said National Trust Company, Limited, at Winnipeg, in Manitoba, on or before the sixth day of March A. D. 1915 their Christian and Surname, addresses and descriptions, with full particulars in writing of their claims and statements of their accounts, and the nature of the security, if any, held by them, duly verified by Statutory Declaration; and take notice that after the said sixth day of march A. D. 1915 the said National Trust Company, Limited, will proceed to administer the assets of the deceased among the parties entitled thereto, having regard only to the claims of which they shall then have notice; and that they will not be liable for the said assets or any part thereof so distributed, to any person or persons of whose name notice shall not have been duly received by them at the time of such distribution.

Dated at Winnipeg, this 23rd day of January A. D. 1915.

National Trust Company, Limited.

13-17